Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260416-05042026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 avril 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 16
votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à vingt-heures heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTEE (ne prend pas part au vote), M. Quentin FILY.

Étaient représentés : M. Devrig GUIHO par M. Fabrice BIZETTE.
M. Benoît DASSÉ par M. Cédric ALIX.

Était excusé : M. Florian DEROUET.

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Fabrice BIZETTE comme secrétaire.

Délibération n° 05-04-2026
Objet : Subvention association DECLIC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter la subvention pour l'association DECLIC pour l'année 2026 telle que le prévoit la convention signée pour la période 2026-2028.
Monsieur Steven DESTEE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
ATTRIBUE une subvention de 12 500.00 € pour l'année 2026 à l'association DECLIC,
DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget communal,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette subvention.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.